

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 3 Février 2015

*Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Paul-Henri AVART.*

*Secrétaire de la séance :-Mme Charline FRAMMERY*

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du 2 Décembre 2014**, Mr le Maire apporte quelques précisions concernant les différents points abordés ce jour-là :

a. Une rencontre avec Mr J-Y HELLIO, maître d'œuvre en charge du **projet de bâtiment de stockage** a eu lieu le 8 Janvier. Les principales caractéristiques souhaitées pour le futur bâtiment lui ont été présentées. Des esquisses, les éléments du permis de construire et le devis détaillé seront obtenus dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de Février. Par ailleurs, Mr le Maire informe le Conseil Municipal :-que l'aide de notre députée (10 000€) a été validée par le ministère de l'Intérieur, que les dossiers adressés au Conseil Général et à Mr le Sous-Préfet de St-Omer ont été déclarés complets. Une suite favorable est espérée.

b. Après discussion avec Mr C Crépin, président du Syndicat des Eaux de la vallée du Bléquin, la **déviation de la canalisation d'eau, rue des Tilleuls** serait financée à hauteur de 40% par le syndicat. Après en avoir de nouveau délibéré, le Conseil Municipal de Seninghem **maintient sa décision de ne prendre en charge que le terrassement lié à ces travaux**, le solde restant serait du par le propriétaire demandeur.

c. Concernant le **renforcement des berges de l'Urne à l'Eau**, l'intervention du SMAGEAA ne se ferait que **fin 2015**. Mr le Maire espère pouvoir obtenir un avancement des travaux, au moins pour les endroits les plus fragilisés.

d. Les parcours et ateliers du **Spot de Trail** seront balisés fin Février. Le responsable national des Stations de Trail sera présent les 25 et 26 Février. Le débroussaillage de l'un des ateliers par des bénévoles est programmé les 7 et 14 Février. Le 21 Mars, lors de l'ouverture officielle, la Communauté de communes du Pays de Lumbres proposera des animations diverses et un village des Sports à proximité de la salle d'Activités.

**2) L'ordre du jour** de la séance est relu:

**a) Statuts de la CCPL : -Urbanisme, -prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et de document d'Urbanisme.**

Mr le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide **d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres** par l'ajout de la compétence obligatoire suivante : -aménagement de l'espace communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

**b) Statuts de la CCPL :** -Extension des compétences de la CCPL à la construction et la gestion d'une Maison des Services au public située à Lumbres, -reconnaissance du futur centre aquatique de Lumbres d'intérêt communautaire.

Mr le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide **d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres** : -en se prononçant sur l'extension des compétences à la création et la gestion d'une maison de services au public située à Lumbres ; -en reconnaissant l'intérêt communautaire du futur centre aquatique au titre de la compétence : « construction, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

**c) Demandes de Subventions :** Mr le Maire présente à l'assemblée plusieurs demandes pour subventions (pupilles de l'enseignement public 62, Chambres de Métiers et de l'Artisanat,...).

Après délibération, ces **diverses demandes sont refusées** à l'unanimité .L'adhésion à la **Fondation de France** pour la sauvegarde du patrimoine bâti est acceptée (50€) et les **Carabiniers Niellois** recevront une coupe pour le tir d'arrondissement.

Les subventions pour les associations locales seront étudiées lors du vote du BP 2015.

**d) Budget 2015 :**Mr le Maire rappelle les différents travaux d'investissement prévus pour 2015 :

- La réalisation du **2ème tronçon sur la rue des Grands Bois** à Watterdal. L'entreprise « Eiffage-Artois-Littoral » qui avait effectué les travaux sur la 1ère partie propose un devis en baisse par rapport à celui de l'an dernier, d'un montant de 30 600€ TTC ;

- La **construction d'un bâtiment de stockage** (cf informations données ci-dessus) un prêt pourrait être contracté afin d'équilibrer le plan de financement.

- Le **transfert de 14 points lumineux sur poteaux « béton » avec lampe neuve** La société Blot Electricité propose un devis d'un montant de 6 945€ TTC. Celui-ci devra être revu à la baisse car le conseil municipal s'engage avec l'aide des employés communaux à effectuer la dépose des mats en acier galvanisé.

- Le **renforcement de l'éclairage public sur le hameau de Watterdal**. Un devis pour 2 ou 3 points est en attente.

-Diverses demandes de subventions sont en cours d'étude pour tous ces travaux.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide d'inscrire ces travaux au Budget Primitif 2015**.

Concernant le fonctionnement, Mr le Maire informe l'assemblée que la **dotatation forfaitaire de l'Etat va diminuer de 10 401€**. Des **économies devront donc être réalisées** afin de préserver l'investissement. Les impôts ne seront pas augmentés. Quelques pistes sont avancées. Elles seront ou non validées en commission des Finances : -moins d'animateurs au centre de loisirs, une diminution des aides et des crédits scolaires ?...

**e) Questions diverses :**

1) Mr le Maire rappelle que La **licence IV de débit de boissons de Mr B Pillier** est à vendre au prix de 10000€. Afin de préserver ou de renforcer une animation locale (mise en place du spot de trail), la commune peut acquérir la dernière licence du village, mais elle est soumise à plusieurs contraintes : -implantation, -régie directe ou non, -délégation de l'exploitation, -concession,... Après délibération, le conseil municipal souhaite racheter cette dernière licence mais demande à Mr le Maire avant d'accepter ou non la proposition du vendeur, de **contacter la Préfecture afin de connaître exactement la réglementation en vigueur et toutes les contraintes imposées**. La décision définitive est reportée à la prochaine réunion.

1) Un des employés communaux va suivre une formation sur 2 jours pour **l'utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires** et l'obtention du Certiphyto désormais obligatoire.

2) A la demande du personnel de l'école, un petit chauffe-eau sera installé dans les toilettes.

- 3) Le propriétaire de la **parcelle inondée, située le long de la rue des Dornes** à La Raiderie souhaite que la commune réalise des travaux pour éviter cette situation due au relèvement de la voie communale suite à son réaménagement. Plusieurs solutions ont été proposées sans suite. Après délibération, il est décidé de contacter plusieurs entreprises afin **de résoudre ce problème à moindre frais.**
- 4) La **vitesse excessive des véhicules sur la rue principale** est de nouveau évoquée. Après délibération, Mr le Maire est chargé de contacter les services du Département pour la mise en place éventuelle **d'une zone « 30 » et la pose de panneaux « sécurité ».**
- 5) Les conclusions du **rapport d'inspection de la cantine scolaire** par la Direction Départementale de la Protection des Populations sont lues. Quelques mesures correctives seront mises en œuvre rapidement. Du matériel adapté devra être acquis.
- 6) Les élections Départementales vont se dérouler les 22 et 29 Mars 2015.

Le Maire, C TELLIER